

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2514

présenté par
Mme Avia et M. Boudié

ARTICLE 19 BIS

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« leur examen approprié »,

les mots :

« l'examen approprié de ces notifications ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.